

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE

D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES

❧❧❧

SÉANCE DU 12 AVRIL 2012

❧❧❧

Présents :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
M. Jean-Etienne GAILLAT, M. Jean-Pierre DOMECCQ,
Mme Marie-Lyse GASTON, Mme Anne BARBET,
M. Robert BAREILLE, Mme Dolorès CABELLO, M. Patrick MAILLET,
Mme Véronique PEBEYRE, Adjoints
Mme Marie-José ROMEO, Mme Jeanine DUTECH, Mme Georgette SALHI,
M. Jean-Michel BRUGIDOU, Mme Eliane BELLEGARDE,
Mme Eliane YTHIER, Mme Elisabeth SALTHUN-LASSALLE,
M. Jean-Pierre ARANJO, Mme Nathalie REGUEIRO,
M. Fabien REICHERT, M. Nicolas MALEIG, M. Gilles BITAILLOU,
M. André LABARTHE, M. Michel ADAM, M. Daniel LACRAMPE,
M. Gilbert EHRET, Mme Jany N'HAUX.

Délégations de vote :

M. Yves TOURAINÉ donne pouvoir à M. Fabien REICHERT,
Mme Dominique QUEHEILLE donne pouvoir à Mme Véronique PEBEYRE,
M. Jean-Marie GINIEIS donne pouvoir à Mme Anne BARBET,
M. Philippe GARROTE donne pouvoir à M. Jean-Pierre ARANJO,
Mme Jeanne LARAN donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE,
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Michel ADAM,
Mme Florence AGRAZ donne pouvoir à Mme Jany N'HAUX.

❧❧❧

7 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au bon fonctionnement des services.

Modifications soumises au Comité Technique Paritaire conformément au règlement intérieur adopté le 28 novembre 2008.

.../...

1°) CREATION D'EMPLOIS TEMPORAIRES :

Direction de la promotion du Territoire Communal Domaine Public – ASVP :

- 1 POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE de 2^{ème} classe à temps complet pour une durée de six mois à compter du 1^{er} mai 2012.

La rémunération sera basée sur celle afférente au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe (indice brut 297 – indice majoré 302).

Direction Vie de la Cité – Service des sports/Régie de recettes, maintenance et entretien des deux trinquets :

- 1 POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE de 2^{ème} classe, à temps complet pour une durée de six mois à compter du 1^{er} mai 2012.

La rémunération sera basée sur celle afférente au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe (indice brut 297 – indice majoré 302).

Direction Vie de la Cité – Service des sports/Complexe sportif Saint-Pée :

- 1 POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE de 2^{ème} classe à temps complet pour une durée de six mois à compter du 1^{er} mai 2012.

La rémunération sera basée sur celle afférente au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe (indice brut 297 – indice majoré 302).

Direction Générale des Services :

- 1 POSTE DE REDACTEUR catégorie B à temps complet pour une durée d'une année à compter du 1^{er} mai 2012.

La rémunération sera basée sur celle afférente au 8^{ème} échelon du grade de Rédacteur (indice brut 416 – indice majoré 370).

2°) CREATION D'EMPLOIS PERMANENTS :

CREATION D'UN POSTE PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE A TEMPS COMPLET POUR LA DIRECTION GENERALE DES SERVICES :

Compte tenu de la cessation définitive d'activité au 30 avril prochain de la plateforme communication créée en mai 2009 conjointement par la Ville et la Communauté de Communes du Piémont Oloronais, il convient de créer un emploi temporaire permanent afin de permettre la mutation d'un agent qui exerçait la quasi-totalité de son activité auprès de la ville.

- 1 POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2^{ème} classe à temps complet. A compter du 1^{er} mai 2012 création d'un poste d'ADJOINT TECHNIQUE de 2^{ème} classe échelon 6 à temps complet et rémunéré par référence au grade des adjoints techniques territoriaux (indice brut 318 – indice majoré 307).

PERENISATION D'UN EMPLOI :

Un emploi créé sous contrat à durée déterminée s'avère indispensable au bon fonctionnement des services. En conséquence, sa pérennisation est proposée :

- 1 poste d'ADJOINT D'ANIMATION de 2^{ème} classe à temps non complet, 30 heures hebdomadaires, pour la Direction Vie de la cité/Service Culture. A compter du 1^{er} juin 2012 création d'un poste d'ADJOINT D'ANIMATION de 2^{ème} classe à temps non complet et rémunéré par référence au grade des adjoints d'animations territoriaux (indice brut 297 – indice majoré 302).

Ouï cet exposé, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **ADOPTE** le présent rapport,
- **VOTE** les crédits nécessaires.

Ainsi délibéré à Oloron Sainte-Marie, ledit jour 12 avril 2012.
Suivent les signatures.-

LE MAIRE,

AFFICHE LE 20/04/2012

Bernard UTHURRY